



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN  
440, avenue du Collège, C. P. 100  
Saint-Benjamin, QC G0M 1N0  
Téléphone: (418) 594-8156

## COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, le **2 février 2026** à 18 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Mme Audrey Bergeron

Siège #2 – M. Roger Turcotte

Siège #3 – Mme Maude Jacques

Siège #4 – M. David Poulin

Siège #5 - M. Joey Veilleux

Sont absents à cette séance :

Siège #6 – M. Laurier Poulin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alex Veilleux, maire et Mme Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

## AVIS DE MOTION

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 465-26 - « Règlement no 465-26 décrétant une dépense de 10 244 905 \$ et un emprunt de 10 244 905 \$ pour la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées du secteur Morisset-Station »**

### *Imposition*

1. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
2. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par un réseau d'égout, ou qui le seront par les travaux décrétés par le présent règlement, une taxe spéciale à l'égard de chaque immeuble imposable.

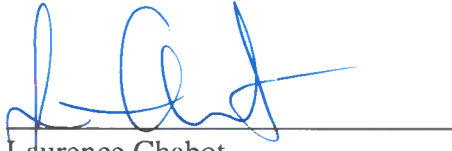
Je, M. David Poulin, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 465-26 - ayant pour objet de décréter une dépense de 10 244 905 \$ et un emprunt de 10 244 905 \$ pour la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées du secteur Morisset-Station sera présenté lors de la séance. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et

renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Benjamin, ce 3 février 2026.



---

Laurence Chabot  
Directrice générale et greffière-trésorière